

Spécial « 20 ans déjà ! »

Bonjour,

Comme annoncé dans ma newsletter n° 118 du 08 octobre 2013, je vous communique dans ce flash info spécial « 20 ans déjà ! » :

- quelques articles « collectors » ;
- des extraits du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal, notamment à la page 8, le discours que j'ai prononcé ce soir là ;

de ce vendredi 8 octobre 1993, qui comme je l'ai écrit dans ma Newsletter, a changé le cours de ma vie ...

Beaucoup d'émotion comme vous pouvez l'imaginer à la lecture de ces documents ...

Bonne lecture ...

Bien à vous ... @ bientôt

Jean-Pierre SERRA



Avec vous
Pour vous
Pais de vous

© - DR
Groupe Nice-Matin

Page 1/9

ROQUEBRUNE-LES-ISSAMBRES

Jean-Pierre Serra, le successeur

L'ancien adjoint
aux finances a succédé
hier soir à André Cabasse



Jean-Pierre Serra, 40 ans dans quelques jours, nouveau maire du village.
(Photo D. K.)

Jean-Pierre Serra, seul candidat présenté par la majorité municipale, est devenu hier soir maire de Roquebrune, au terme d'un scrutin sans suspense (voir notre article en Var-informations).

Clin d'œil de l'histoire, le nouveau premier magistrat est né un 2 novembre, comme son prédécesseur André Cabasse. Le 2 novembre prochain, il fêtera ses quarante ans.

Jean-Pierre Serra est un authentique enfant du pays. Fils d'Uldéric Serra, dit « Riri », il est issu d'une famille enracinée à Roquebrune depuis des générations.

Il a usé ses fonds de culottes sur les bancs de l'école communale, avant de pratiquer le football puis la musique dans les associations locales. Guitariste émérite, il anime chaque année la fête de la musique au village, où il donne un concert rock.

Marié et père de deux enfants, le nouveau maire, homme de dossiers, exerce d'importantes fonctions à la direction de la Caisse d'Épargne à Nice.

Jean-Pierre Serra est entré en politique aux côtés d'André Cabasse en 1977, à 24 ans, devenant alors le plus jeune élu roquebrunois. En 1983, lors du deuxième mandat Cabasse, il obtient le poste d'adjoint aux sports et aux animations.

En 1986, à la faveur du départ de M. Pierre Ginestet, il va hériter de la délégation aux finances. Un poste qu'il conservera tout naturellement après la nouvelle victoire d'André Cabasse aux municipales de 1989.

« Le mandat Cabasse »

Celui que les Roquebrunois ont surnommé le « prince noir » pour sa sobriété vestimentaire a toujours été un fidèle du défunt maire. « J'aimerais bien que ce soit Jean-Pierre qui me succède », confiait d'ailleurs André Cabasse à ses proches.

L'ombre de « Dédé » continuera à planer sur la commune jusqu'en 1995. « En tant que maire, il est hors de question que je vienne marquer de mon empreinte les deux années à venir, a d'ores et déjà prévenu Jean-Pierre Serra. C'est le

mandat Cabasse et non le mien. »

« M. Cabasse est irremplaçable. Nous resterons sur les rails fixés au départ et sur lesquels nous sommes partis. Il n'y aura pas de révolution de palais, pas plus que d'oubli d'André Cabasse. Nous assurerons la continuité. »

Concernant son équipe, M. Serra souhaite simplement la voir œuvrer avec sérieux pour l'avenir de la com-

mune. « Nous avons toujours donné une image de rigueur et nous nous refuserons dans l'avenir, comme par le passé, à toute lutte intestine domageable pour Roquebrune. »

Comme une grande majorité d'élus, Jean-Pierre Serra est très attaché à son village, à son rocher. « L'assemblée communale, précisément, est un groupe lié par un sentiment quasi-familial. »

D. K.

BP 17 - 83520 ROQUEBRUNE S/ARGENS



Spécial « 20 ans déjà ! »



Avec vous
Pour vous
Pais de vous

© - DR -
Groupe Nice-Matin

ROQUEBRUNE-LES-ISSAMBRES

Election du maire ce soir

C'est à 18 h 30 que le conseil municipal se réunira pour élire le maire ainsi que les adjoints et délégués de la commune au sein des organismes extérieurs.

Cette réunion sera présidée par le doyen des élus, M. Pierre Papinot.

Une soirée attendue par nombre de Roquebrunois qui, depuis les obsèques du regretté André Cabasse, s'interrogent sur la succession difficile qui va se déterminer ce soir.

Au petit jeu des pronostics, trois noms étaient sur toutes les bouches ces derniers jours : M^{me} Gabrielle Janer qui, en sa qualité de premier adjoint, a assuré très consciencieusement l'intérim. Maire-adjoint des Issambres, elle pourrait être candidate au poste sur l'ensemble de la commune.

M. Yves Serra, l'ombre de M. Cabasse durant toutes ces années, possède la jovialité et le contact humain qui avait fait l'unanimité autour du défunt maire, dont il était en outre un ami très cher.

Dernier prétendant, M. Jean-Pierre Serra. Le "jeune" de l'équipe, qui occupait jusque là le poste d'adjoint aux finances, pourrait obtenir le consensus autour de sa personne, en raison de ses qualités de gestionnaire.

Si rien n'a filtré des diverses réunions qui se sont déroulées entre les adjoints et conseillers municipaux de la majorité, les hypothèses ont été longuement commentées sans qu'un nom puisse cependant être avancé plutôt qu'un autre.

Seul M. Louis Souleyret, conseiller municipal de l'opposition, a fait savoir que « si, comme on peut le penser, la majorité actuelle du conseil municipal présente un seul candidat, cela voudra dire que les conseillers qui n'ont pas lâché ou trahi André Cabasse s'associeront à ceux qui l'ont fait... A chacun de réagir selon la moralité qu'il trouve à la chose... Il est clair qu'il faudra attendre 1995 et le vote des Roquebrunois pour connaître le nom du successeur de l'homme exceptionnel que fut André Cabasse. »

Roquebrune-sur-Argens

Jean-Pierre Serra nouveau maire

Jean-Pierre Serra, 40 ans, est devenu, hier soir, maire de Roquebrune-sur-Argens.

Il succède à André Cabasse, disparu le 23 septembre à l'âge de 75 ans, qui avait été régulièrement réélu à la tête du village depuis 1977.

Marié, père de deux enfants, le nouveau maire est un enfant du serail, issu d'une vieille famille roquebrunoise.

Il exerce d'importantes responsabilités à la direction de la Caisse d'Epargne à Nice. Conseiller municipal depuis 1977, il était l'adjoint aux finances d'André Cabasse depuis 1986.

Jean-Pierre Serra a été élu au terme d'un scrutin sans surprise. Dès le début de la semaine, la majorité municipale avait choisi d'en faire son candidat, au cours d'une réunion interne. Dès lors, le suspense devenait inexistant.

Comme un seul homme, les vingt-trois conseillers de la majorité de gauche ont apporté leurs suffrages à M. Serra.

Les quatre élus de droite ainsi que celui du parti communiste ont quant à eux voté blanc.

Visiblement ému, le nouveau maire a d'emblée souhaité placer ses deux années de mandat à venir sous le signe de la continuité : « Après seize années passées aux côtés d'André Cabasse, mon émotion est grande de lui succéder ce soir. »

« Il n'y aura pas de révolution, a-t-il prévenu, mais une pérennisation et une évolution de la politique d'André Cabasse. »

Notre ambition collective est de poursuivre son œuvre. »

Jean-Pierre Serra, 40 ans, a succédé, hier soir, à André Cabasse, décédé le 23 septembre. (Photo D.K.)



*Avec vous
Pour vous
Pais de vous*

© - DR -
Groupe Nice-Matin

Jean-Pierre Serra élu maire de Roquebrune

Je ne remplace pas André Cabasse, je lui succède et je souhaite fonctionner dans la continuité d'un homme exceptionnel qui a marqué Roquebrune de façon indélébile. Tels furent les premiers mots émus du nouveau maire de la commune Jean-Pierre Serra qui à 18h55, hier, très précisément avait été élu à l'unanimité dès le premier tour par ses collègues de la majorité, les six élus de l'opposition ayant voté blanc.

Jean-Pierre Serra, 40 ans, qui est l'un des principaux responsables à la direction régionale côte d'azur de la caisse d'épargne était le grand argentier de la commune et il a grandi politiquement dans l'ombre du maire disparu.

"Comme nous l'aimions, nous n'avons pas le droit de faillir" a-t-il ajouté avant de remercier ses collègues de leur confiance: "chacun a dépassé ses clivages et ses états d'âmes pour faire preuve de cohésion et d'homogénéité. Sachons rester dignes et sereins pour assumer nos responsabilités et continuer l'oeuvre d'André Cabasse".

Jean-Pierre Serra qui est marié et père de deux enfants a assuré ses collègues de sa volonté



Jean Pierre Serra (Ph. J.D.)

de mener à leur terme les projets engagés mais aussi d'agir pour générer des ressources financières afin de créer des emplois.

M. Ginestet qui prendra en mains les finances communales est venu rejoindre les adjoints qui composaient l'équipe de M. André Cabasse, le nouveau maire ayant souhaité les reconduire dans leurs fonctions.

Election des huit adjoints et des délégués

Pierre Ginestet retrouve les finances

Après l'élection de M. Jean-Pierre Serra, maire de Roquebrune-sur-Argens, qui succède à M. André Cabasse dont le fauteuil restera symboliquement vide à la tête de la grande table de l'assemblée communale, le nombre d'adjoints à élire (huit) était déterminé par le conseil municipal sur proposition du maire.

Etant successivement élus à bulletin secret, Mme Gabrielle Janer, première adjointe ; M. Yves Serra, deuxième ; André Tisserand, troisième ; Pierre Papinot, quatrième ; Jean-Paul Olivier, cinquième ; Robert Masson, sixième ; François Henriot, septième ; Pierre Ginestet, huitième, qui devait retrouver ses responsabilités aux finances.

Mme Gabrielle Janer a été élue, selon l'article L123-4 du code des communes, des délégués de pouvoir du conseil municipal au maire : M. Pierre Ginestet, les indemnités de fonction du maire et des adjoints.

La 11^{ème} question inscrite à l'ordre du jour portait sur une demande d'aide au Conseil général pour acquisitions foncières aux castagniers Nord. Avant de lever la séance, le maire demandait au conseil de l'autoriser à engager la procédure réglementaire pour faire classer la commune ainsi que les dégâts importants infligés aux habitations, aux terres par les fortes précipitations des jours précédents.

ROQUEBRUNE-LES ISSAMBRES

Conseil municipal : huit adjoints élus



Mme Gabrielle Janer, premier adjoint.



M. Pierre Ginestet, adjoint aux finances.

Le conseil municipal, qui s'est déroulé vendredi soir (notre édition d'hier) a attiré en sa première partie tout au moins un public nombreux

venu assister à l'élection du successeur d'André Cabasse. C'est Mme Janer qui ouvrit la séance en sa qualité de premier adjoint, en rappelant la

"place à part" que tenait M. André Cabasse dans sa commune et dans le cœur de chacun. Avant de lire les articles du code électoral, elle invita M. Didier Calendri, suivant de liste, à rejoindre la table du conseil, et appela tous ses collègues élus à aider et soutenir le nouveau maire, concluant : "ce sera le plus bel hommage que nous pourrons rendre à la mémoire de M. Cabasse".

Elle passa ensuite la parole à M. Pierre Papinot, qui en sa qualité de doyen des élus, devait diriger l'élection du nouveau maire. Avant d'y procéder, il tenait à rendre hommage et à remercier Mme Janer qui a assuré l'interim chaque jour en mairie.

C'est M. Ginestet qui intervint pour demander à l'ensemble du conseil de voter pour M. Jean-Pierre Serra. M. Souleyret lut une déclaration dans laquelle il regretta entre autres que le conseil n'ait pas démissionné afin de se présenter au suffrage des Roque-

brunois, considérant que lors du vote de 1989, c'est M. Cabasse qui avait été plébiscité et se demandant si l'assemblée actuelle est toujours représentative.

Une déclaration qui, succédant à celle qu'il avait faite précédemment (notre édition du 8 octobre) n'a pas été du goût de M. Gaffard — qui s'est dit "profondément choqué" de ces interventions — ni de M. Chalachin, qui tint à faire savoir qu'il ne "suscrite pas à ce que dit M. Souleyret qui agit seul et en son nom personnel".

M. Jean-Pierre Serra a été élu par 23 voix sur 29, les 6 élus de l'opposition votant blanc. Le nouveau maire, coint de l'écharpe remise par M. Papinot, intervint assez longuement en rappelant les objectifs de la municipalité qui agira dans la continuité du mandat Cabasse. Détail éloquent : le fauteuil que M. Cabasse occupait au conseil restera vide pendant deux ans, le nou-

veau maire se refusant d'y prendre place "Ce sera une manière de l'avoir toujours avec nous".

Vinrent ensuite les (longues) élections des adjoints, votés à bulletin secret. Conformément aux vœux de M. Serra, pas de révolution de palais, chaque adjoint reste à son poste, ne rejoint le groupe que M. Pierre Ginestet, un revenant, qui succède à M. J.P. Serra au poste de financier.

Rappelons donc la liste des adjoints dans leur ordre chronologique :

1. Mme Gabrielle Janer, 2. M. Yves Serra ; 3. M. André Tisserand ; 4. M. Pierre Papinot ; 5. M. Jean-Paul Olivier ; 6. M. Robert Masson ; 7. M. François Henriot ; 8. M. Pierre Ginestet.

Après avoir donné à l'unanimité délégation de pouvoir au maire et voté les indemnités de fonction du maire et des adjoints (1 abstention), le conseil eut à voter ses délégués au sein d'organismes extérieurs. Nous y reviendrons.

Spécial « 20 ans déjà ! »



Avec vous
Pour vous
Près de vous

© -DR -
Groupe Nice-Matin

ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS

Jean-Pierre Serra
élu maire

► Page 4

Roquebrune-sur-Argens

Un successeur à André Cabasse

Jean-Pierre Serra élu au premier tour à l'unanimité par ses collègues à la fonction de premier magistrat

Un fauteuil est resté vide dans la grande salle du conseil municipal : celui du maire disparu André Cabasse dont la silhouette sympathique et chaleureuse semblait encore planer sur l'assemblée.

CE fauteuil restera vide jusqu'en 1995, date des futures élections municipales quand nos administrés éliront leur futur maire : ainsi, a décidé le nouveau premier magistrat de la commune, Jean-Pierre Serra qui a été élu à l'unanimité et dès le premier tour par ses collègues de la majorité.

UNE NOUVELLE PAGE

La séance avait débuté par une intervention de Mme Janer qui assumait l'intérim du maire disparu. Elle avait souhaité que les élus unis et solidaires aident le nouveau maire "car ce sera le plus bel hommage rendu à André Cabasse".

Une minute de silence était alors observée en sa mémoire avant que ne soit installé le nouveau conseiller municipal Didier Calandri, qui, comme le veut la loi est le dernier de liste à siéger.

Pierre Papinot, le doyen d'âge, a ensuite présidé l'assemblée pour les opérations de vote du maire après que M. Ginestet ait annoncé que la majorité du conseil

avait choisi Jean-Pierre Serra comme nouveau maire.

Au nom du R.P.R., Louis Souleyret faisait observer qu'en 1989 la réélection de M. Cabasse avait été un plébiscite et qu'il aurait fallu, à nouveau donner la parole aux Roquebruncois pour élire son successeur, ce que contestait M. Ginestet affirmant à juste titre que les élus appliquaient strictement la loi.

Et Igor Chelachin au nom du P.R. ajoutait qu'il ne s'associait pas aux propos de M. Souleyret, celui-ci ayant agi à titre personnel.

Cette passe d'armes terminée, les 29 élus passaient au vote. Six bulletins blancs étaient comptabilisés et Jean-Pierre Serra obtenait les 23 voix de la majorité. A 18 heures 55 il était ceint de l'écharpe tricolore. Une nouvelle page de la vie de la commune s'écrivait.

ORGANISATION DIFFERENTE

Jean-Pierre Serra qui cachait difficilement son émotion rappelait l'affection qu'il avait pour André Cabasse qui a marqué la commune de façon indélébile.

"On ne remplace un homme aussi exceptionnel, on lui succède et pour l'honorer au-delà de la mort, il ne faut pas faillir mais faire preuve de cohésion et d'homogénéité afin de mener à bien les projets qu'il a lancés".
"J'ai accepté cette lourde charge car vous m'avez assuré de votre entier soutien", ajoutait le nouveau maire qui annonçait la mise en place d'une organisation différente pour un travail communal plus professionnalisé.

"Poursuivre l'œuvre d'André Cabasse est notre mission mais nous devons aussi penser à l'avenir et générer des ressources financières nouvelles afin de créer des emplois dans une commune en pleine expansion, dit-il avant de se faire plus politique en concluant : "A ceux qui veulent trop souvent donner des leçons, je ne leur reconnais pas le droit de juger les proches du maire défunt". Allusion sans détour à la déclaration du chef de file R.P.R. du conseil municipal qui avait rappelé les dissensions qui s'étaient faites jour en 1992 lors des élections cantonales et avaient profondément affecté André Cabasse.

L'unanimité manifestée par la majorité du conseil municipal vendredi soir a prouvé le contrai-



Jean-Pierre Serra, nouveau maire de la commune.

te et il appartient à Jean-Pierre Serra d'avoir la même volonté d'assemblée et le même souci de cohésion, ce qu'il a d'ailleurs annoncé clairement.

Huit adjoints étaient ensuite élus, dont Pierre Ginestet qui prendra en charge les finances

communales, poste qu'occupait précédemment le nouveau maire que ses fonctions à la Direction régionale Côte d'Azur de la Caisse d'Epargne avaient tout naturellement désigné.

Jacques ROCCA



Applaudissements à son élection.



Didier Calandri la "petite" dernière.

(Ph. J.D.)

Spécial « 20 ans déjà ! »



Avec vous
Pour vous
Près de vous

© - DR -

Extraits du procès-verbal de la réunion du 08 octobre 1993 :

VILLE DE
CONSEIL MUNICIPAL ROQUEBRUNE SUR ARGENS
SEANCE DU 8 OCTOBRE 1993

93/156

Le huit octobre mil neuf cent quatre vingt treize à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le trente septembre 1993, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Gabrielle JANER, Maire Adjoint.

ETAIENT PRESENTS

MM. PAPINOT, CAMPERGUE, GINESTET, Mme MESGUICHE, MM. TISSERAND, PUIGDELLIVOL, LIOBARD, Mme CHAVANAS, MM. SERRA Yves, HENRIOT, FARRERO, OLLIVIER, GAFFARD, DESPONT, MASSON, SERRA Jean-Pierre, BEZON, COHEN, Mme RIVIERE, MM. FERRERO, CHALACHIN, SOULEYRET, SINTES, VIGIER, SERIE, GACHET, CALANDRI.,

A DONNE PROCURATION

M. André GUERIN à M. Yves SERRA

La séance est ouverte par Madame Gabrielle JANER qui, après avoir prononcé le discours suivant :

"Le Conseil Municipal est réuni ce soir pour procéder à l'élection d'un nouveau maire. Ce nouveau maire doit succéder à Monsieur CABASSE.

Dans nos coeurs, j'ose le dire, Monsieur CABASSE tient une place à part, celle qu'il avait su forger par ses qualités, parce qu'il était lui.

Mais notre Commune continue à vivre, elle, avec tous les problèmes journaliers qui vont se poser, qui se sont déjà posés à nous.

C'est la raison pour laquelle un nouveau maire va être élu au sein de ce conseil.

Ce nouveau maire, nous devons travailler avec lui comme nous le fîmes avec Monsieur CABASSE ; nous dévouer, être loyaux et sincères car c'est la loyauté qui cimente les équipes, pour la Commune et pour lui-même, car s'il accepte la succession d'un homme exceptionnel, il accepte aussi la lourde charge d'une commune pas facile.

Aidons le de tout notre coeur, ce sera le plus bel hommage rendu à la mémoire de celui que nous allons remplacer aujourd'hui."

demande de respecter une minute de silence à la mémoire de notre très cher et regretté Maire, Monsieur André CABASSE.

Puis Madame JANER précise que l'article 270 du Code Electoral stipule "que le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le Conseiller Municipal, élu sur cette liste, dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit".

Spécial « 20 ans déjà ! »



Avec vous
Pour vous
Pais de vous

© - DR

Extraits du procès-verbal de la réunion du 08 octobre 1993 :

VILLE DE
CONSEIL MUNICIPAL ROQUEBRUNE SUR ARGENS
SEANCE DU 8 OCTOBRE 1993

93/153

Article L.122-5 du Code des Communes
"La séance dans laquelle il est procédé à l'élection du Maire est présidée par le plus âgé des membres du Conseil Municipal. Pour toute élection du maire et des adjoints, les membres du Conseil Municipal sont convoqués dans les formes et délais prévus par l'article L.121-10. La convocation contient la mention spéciale de l'élection à laquelle il doit être procédé. Dans les communes de 3.500 habitants et plus, le Conseil Municipal est réputé complet si les seules vacances qui existent en son sein sont la conséquen-

ce :
1°) - de démissions données lorsque le Maire a cessé ses fonctions et avant l'élection de son successeur,
2°) - d'une décision de la juridiction administrative devenue définitive annulant l'élection de conseillers municipaux sans proclamation concomitante d'autres élus."

Article L.122-8 du Code des Communes
"Ne peuvent être Maire ou Adjoint ni en exercer même temporairement les fonctions dans aucune commune du département où ils sont affectés, les agents des administrations financières, à l'exception des gérants de débit de tabac, les trésoriers payeurs généraux, les receveurs particuliers des finances, les trésoriers principaux, les receveurs-percepteurs et les percepteurs, les agents des forêts ainsi que les gardes des établissements publics et particuliers. Les agents salariés du Maire ne peuvent être adjoints."

Nous allons donc procéder à l'élection du Maire.

Avant d'y procéder, je tiens à rendre hommage et à remercier Madame JANER qui a assuré l'intérim chaque jour en Mairie.

Y-a-t-il des candidats ?

Monsieur Pierre GINESTET : "Je vous propose que vous votiez pour Monsieur Jean-Pierre SERRA".

Monsieur Jean-Pierre SERRA : "J'accepte".

Monsieur Louis SOULEYRET : "Mesdames, Messieurs les Conseillers, en prenant la parole, je ne vous cacherai pas mon émoi, je pense que toutes et tous vous le partagez. Mesdames et Messieurs, vous avez choisi la procédure, rien d'illégal en la matière. Ceci appelle de ma part quelques observations.

Premièrement, notre représentation actuelle émane du vote de 1989 où Monsieur André CABASSE et sa liste ont recueilli environ 62 % des suffrages.

Je pense et vous en conviendrez avec moi que ce vote était un plébiscite sur le nom de Monsieur André CABASSE et je le dis, Mesdames et Messieurs les Conseillers sans vouloir vous faire injure.

Si l'on convient de cela, alors se pose le problème. Sommes-nous toujours représentatifs en l'état actuel ?

Spécial « 20 ans déjà ! »

Extraits du procès-verbal de la réunion du 08 octobre 1993 :

VILLE DE
CONSEIL MUNICIPAL ROQUEBRUNE SUR ARGENS
SEANCE DU 8 OCTOBRE 1993

93/154

C'est pour cela, Mesdames et Messieurs les Conseillers que j'aurais préféré que l'on se dirige sur le fond, c'est à dire que l'on donne la parole aux Roquebrunoises et Roquebrunois.

Choisir la forme, c'est choisir la facilité ; mais prenez garde, cette facilité peut revêtir de grandes difficultés. La première, ce jour, une Maire sera élu sur la forme, à coup sûr pour la forme.

La deuxième, que ce Maire, quel qu'il soit, ne pourra, à aucun moment de sa fonction, se targuer la "vox populi." Mesdames et Messieurs les Conseillers, je vous remercie de votre attention".

Monsieur Jean-Luc GAFFARD :
"Je me sens profondément choqué par cette intervention. C'est vrai que la démocratie "formelle" n'existe pas là où il y a le totalitarisme. La forme, c'est pourtant la base de la démocratie".

Monsieur Igor CHALACHIN :
"Je ne m'associe pas à ce que dit Monsieur SOULEYRET qui agit seul, en son nom propre et personnel".

Monsieur Pierre GINESTET :
"Les élus appliquent strictement la loi".

Monsieur Pierre PAPINOT :
"Je vous invite donc à passer au vote, conformément à l'article L.122-4 du Code des Communes.

Pour cela, je vous fais distribuer des bulletins de vote et j'invite Messieurs Frédéric FERRERO et Jean-Pascal SANTROT à se joindre à moi pour procéder, après le vote, au dépouillement. Si l'un d'entre vous le désire, il peut prendre également part au dépouillement".

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Chaque conseiller municipal a remis, fermé, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	29
A déduire : bulletins litigieux énumérés	
aux articles L.65 et L.66 du Code Electoral	6
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	23
Majorité absolue	12

A obtenu :

Monsieur Jean-Pierre SERRA	23 voix
----------------------------------	---------

Monsieur Jean-Pierre SERRA, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire, et a été immédiatement installé.



Avec vous
Pour vous
Près de vous

© - DR -

Spécial « 20 ans déjà ! »

Extraits du procès-verbal de la réunion du 08 octobre 1993 :

VILLE DE
CONSEIL MUNICIPAL ROQUEBRUNE SUR ARGENS
SEANCE DU 8 OCTOBRE 1993

93/155

Monsieur Jean-Pierre SERRA : "Après seize années passées aux côtés d'André CABASSE, mon émotion est grande de lui succéder ce soir. Il a tellement marqué la Commune de façon indélébile. On ne remplace pas un homme aussi exceptionnel, on lui succède.

Pour l'honorer au delà de sa mort, il ne faut pas faillir, mais faire preuve de cohésion et d'homogénéité afin de mener à bien les projets qu'il a lancés.

Dans ces circonstances et au fond de moi-même, je ne suis pas satisfait, je ne l'ai pas souhaité.

En tant que Maire, il est hors de question que je vienne marquer de mon empreinte les deux années à venir. C'est le mandat CABASSE et non le mien.

Si vous êtes d'accord, je souhaite que le fauteuil d'André CABASSE reste vide jusqu'à ce que le Maire soit élu au suffrage universel.

Nous resterons donc sur les rails fixés au départ et sur lesquels nous sommes partis. Nous avons toujours donné une image de rigueur et nous nous refuserons dans l'avenir, comme par le passé, à toute lutte intestine dommageable pour Roquebrune. L'assemblée communale est un groupe lié par un sentiment quasi-familial.

Il n'y aura pas de révolution, pas plus que d'oubli d'André CABASSE. Nous assurerons la continuité.

Il y aura pérennisation et évolution de sa politique. Notre ambition collective est de poursuivre son oeuvre. J'ai accepté cette lourde tâche car vous m'avez assuré de votre entier soutien.

J'ai pu obtenir de ma direction régionale de me décharger de certaines activités professionnelles, de me libérer un temps soit peu de l'organisme financier pour lequel je travaille. Mais je souhaite une organisation différente, pour un travail communal plus professionnel. Je compte beaucoup déléguer et associer tous ceux qui souhaitent participer à la gestion de cette Commune.

Mais nous devons également penser à l'avenir et générer des ressources financières nouvelles par l'intermédiaire de l'implantation d'entreprises, afin également de créer des emplois dans une commune en pleine expansion.

La Commune de Roquebrune-sur-Argens est une commune saine, à fiscalité acceptable. Comme je vous l'ai déjà dit, je souhaite la continuité d'une gestion rigoureuse. L'avenir de Roquebrune-sur-Argens passe par la continuation des projets économiques majeurs déjà engagés.

En conclusion, je dirai à ceux qui veulent trop souvent donner des leçons que je ne leur reconnais pas le droit de juger les proches du Maire défunt. Nous devrions toujours avoir en mémoire ces questions. Qui est-on ? D'où vient-on ? Où va-t-on ? Je ne permets à personne, sinon à ceux qui s'y sont associés, de juger les 16 années passées aux côtés d'André CABASSE à le servir et à servir cette Commune. Je vous remercie pour cette confiance.

DETERMINATION DU
NOMBRE D'ADJOINTS

2 Monsieur le Maire informe les membres du Conseil

Avec vous
Pour vous
Près de vous

© - DR -

Spécial « 20 ans déjà ! »



Avec vous
Pour vous
Pais de vous

Extraits du procès-verbal de la réunion du 08 octobre 1993 :

VILLE DE
CONSEIL MUNICIPAL ROQUEBRUNE SUR ARGENS
SEANCE DU 8 OCTOBRE 1993

93/156

Municipal qu'il convient maintenant de déterminer le nombre d'adjoints en considération du nombre d'habitants de la Commune, avant de procéder à leur élection.

D'une part, l'article L.121-2 du Code des Communes fixe le nombre des membres du Conseil Municipal à 29 pour les Communes de 5.000 à 9.999 habitants.

D'autre part, l'article L.122-2 stipule que le nombre d'Adjoints au Maire ne peut excéder 30 pour cent de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Il précise, de ce fait, que le nombre d'adjoints au Maire qui peut être retenu pour notre Commune est de huit.

En conséquence, il propose à l'assemblée délibérante, compte-tenu des besoins actuels de la Commune, de créer les huit postes d'adjoints règlementairement autorisés.

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré

FIXE à 8 (huit) le nombre de postes d'Adjoints.

VOTE : UNANIMITE (29 voix pour)

ELECTION DU 1er
ADJOINT

3 Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre SERRA, élu Maire, à l'élection du Premier Adjoint.

Monsieur le Maire : "Comme je vous l'ai indiqué, je compte reconduire la liste des adjoints et vous proposer, pour les finances, Monsieur Pierre GINESTET, qui a occupé cette charge de 1977 à 1986 et qui a apporté une contribution importante à notre Commune. Je rends également hommage à Madame Gabrielle JANER qui a montré beaucoup de dévouement pendant l'intérim.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	29
A déduire : bulletins litigieux énumérés	
aux articles L.65 et L.66 du Code Electoral	4
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	25
Majorité absolue	13

Ont obtenu :

Madame Gabrielle JANER	22 voix
Monsieur Michel LIOBARD	3 voix

© - DR -